

DÉCLARATION DE LA LISTE DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION D'UNE ASSOCIATION

Ce formulaire vous permet de déclarer la liste des personnes en charge de l'administration de votre association. L'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 et l'article 2 de son décret d'application imposent la déclaration des éléments suivants : le nom, la profession, le domicile et la nationalité de celles et ceux qui sont chargés de l'administration de votre association.

Les données nominatives personnelles contenues dans cette liste ne feront l'objet d'aucune saisie permettant la constitution d'un fichier nominatif.

Cette liste est communicable à toute personne en faisant la demande.

1 - IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

ORCHESTRE SILMARIL

Numéro de dossier RNA : W751268231

Numéro SIREN/SIRET :

SIÈGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION :

5 RUE la Condamine

75017 Paris

2 - NATURE DE LA DÉCLARATION

Vous souhaitez faire une déclaration de modification de la liste des personnes chargées de l'administration.

Date de la décision de l'organe délibérant : 06/05/2023

3 - SIGNATURE DE LA DÉCLARATION

Déclaration établie le : 07/05/2023

Nom et qualité du déclarant : Mercier Trésorier(ière)

TITRE ACTUEL DE L'ASSOCIATION :

ORCHESTRE SILMARIL

Numéro de dossier RNA : W751268231

Dirigeant 1

Fonction dans l'association : Trésorier(ière)

Civilité : M

Nom : Mercier

Prénom(s) : Adrien

Nationalité : Française

Profession : Etudiant

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :

Immeuble, bâtiment, résidence :

N° et nom de la voie : 72 boulevard Gambetta

Lieu-dit ou boîte postale :

Code Postal : 93130

Commune / Localité : NOISY LE SEC

Pays : FRANCE

Dirigeant 2

Fonction dans l'association : Président(e)

Civilité : Mme

Nom : Hetzel

Prénom(s) : Eléa

Nationalité : Française

Profession : Etudiante

ADRESSE :

Étage, escalier, appartement :

Immeuble, bâtiment, résidence :

N° et nom de la voie : 5 rue La Condamine

Lieu-dit ou boîte postale :

Code Postal : 75017

Commune / Localité : PARIS 17

Pays : FRANCE

articles 39 et suivants de cette loi vous garantissent un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du préfet du département ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de l'association."